



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **14 décembre 2020**

Délibération n° 2020-0294

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) - Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets**

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Gersperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ebery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

Conseil du 14 décembre 2020**Délibération n° 2020-0294**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) - Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le PLPDMA 2019-2024, approuvé par délibération du Conseil n° 2018-3257 du 10 décembre 2018, oriente la politique publique du cycle des déchets de la Métropole de Lyon vers l'économie circulaire et l'intégration de la prévention des déchets, en amont des étapes de collecte et de traitement des déchets.

Le suivi du projet est assuré par la CCES. Sa composition comporte plusieurs représentants de la Métropole, d'une part au niveau de la présidence et d'autre part dans le collège "collectivités territoriales compétentes".

Par délibération du Conseil n° 2020-0052 du 27 juillet 2020, 6 représentants ont été désignés, dont madame Isabelle Petiot, Vice-Présidente déléguée à la réduction des déchets, la propreté et la gestion des déchets.

Titulaires
1 - Isabelle Petiot
2 - Emeline Baume
3 - Camille Augey
4 - Léna Arthaud
5 - Nicole Sibeud
6 - Gaël Petit

Par arrêté n° 2020-08-26-R-0673 du Président de la Métropole, madame Isabelle Petiot, Vice-Présidente, a été désignée pour la durée du mandat en cours pour représenter le Président de la Métropole, qui a la faculté de se faire représenter pour cette commission.

Madame Isabelle Petiot ne pouvant être à la fois représentante du Président et représentante du Conseil, il convient de remplacer madame Isabelle Petiot et de désigner un nouveau représentant de la Métropole pour siéger en qualité de titulaire au sein du collège "collectivités territoriales compétentes" de la CCES ;

Vu ledit dossier ;

Le conseil d'exploitation de la régie du budget annexe de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés entendu ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

Désigne monsieur Moussa DIOP pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du collège "collectivités territoriales compétentes" de la CCES du PLPDMA.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.